

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1292

Artikel: Cette goutte d'eau : 7 milliards
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette goutte d'eau: 7 milliards

LE MONTANT NE pouvait ni nous surprendre, ni nous effrayer: *Domaine Public*, il y a dix ans déjà, le 21 mai 1987, avait avancé ce chiffre, au milliard près si l'on peut dire: sept milliards pour affirmer plus fortement notre solidarité internationale. S'ouvriraient, à l'époque, les premières discussions, sur le 700^e anniversaire de la Confédération. Le débat coïncidait avec le centenaire d'une grande banque commerciale qui marquait l'événement mémorial par un don d'utilité publique de 125 millions. A quelle aune devait être l'offrande publique?

DP écrivait: «Les 700 ans de la Confédération ne peuvent pas être que la célébration d'une incontestable réussite historique. Ce lien naturel entre l'anniversaire et le don offert, généreux et désintéressé, pourquoi ne l'établissons-nous pas à l'occasion de notre fête nationale? A l'échelle historique des siècles, à la mesure de notre fortune, c'est sept milliards que la Suisse, et pas seulement par le moyen du budget fédéral, devrait consacrer en 1991 à ceux qui n'ont pas sa chance! Non pas pour avoir «bonne conscience», peut-être pour notre image, mais pour retrouver par la solidarité le sens de la fête généreuse».

Nous avons d'autre part souvent demandé que la Banque nationale affecte une part de ses bénéfices à des opérations de désendettement des pays les plus pauvres. Il fallait, objection, modifier la loi. Objection levée: la loi et même la Constitution seront amendées. Bref le discours d'Arnold Koller devant l'Assemblée fédérale, annonçant la revalorisation des réserves latentes de la Banque nationale afin de doter une fondation de la Solidarité, est dans le droit fil de la politique que nous préconisons. Ne reste-t-il donc plus qu'à prendre acte et applaudir? Pas seulement. On peut approuver le projet, même s'il sent fortement l'improvisation, tout en souhaitant les indispensables clarifications.

La distinction fondamentale à faire est celle qui sépare la réparation due, notarialement et moralement, et l'in-

novation politique. Cette claire distinction, on ne la retrouve pas suffisamment dans la politique du Conseil fédéral.

D'abord le règlement des fonds en déshérence. L'ensemble du pays paie très cher, en image, le formalisme bancaire et l'absence d'une législation pertinente. Il y a ensuite un au-delà des droits individuels reconnus. Qu'un fonds largement doté élargisse le champ des bénéficiaires, c'est un complément heureux, même si la frousse des grandes banques de voir entraver leurs activités boursières sur la place de New-York entache la «générosité» du geste.

Autre chose, le réexamen de la politique suisse pendant la guerre. La commission Bergier se met au travail. On s'étonnera qu'elle se voie imposer par l'autorité les chapitres à étudier en priorité (sous réserve, peut-être du problème spécifique de la BNS), des délais et éventuellement des publications partielles avant toute mise en

perspective générale. Quoi qu'il en soit, la tache indélébile, le refoulement de 30 000 réfugiés pour qui la Suisse fut le mirage de l'espoir est, hélas, inoubliée, inoubliable. En 1995, le président Villiger a pré-

senté les excuses du pays.

Mais, avec ses ombres et lumières, on ne refait pas le passé, on ne le répare pas, on le dépasse. L'innovation, celle de la vie, est la seule réponse. Par exemple la création de la Communauté européenne fut le dépassement créatif admirable des exterminations de la guerre mondiale. La Fondation annoncée par Arnold Koller n'a de sens que comme acte novateur de politique étrangère, celui d'une solidarité active, extrabudgétaire. Non une indemnisation, mais une participation aux souffrances d'aujourd'hui. 800 millions d'êtres humains ne mangent pas assez!

La Fondation ne peut être que le point de départ d'une redéfinition de notre rôle, solidaire, dans la Communauté internationale. Pas une manière de solder le passé, mais un acte novateur de politique libre.

AG

La Fondation n'a de sens que comme acte novateur de politique étrangère, celui d'une solidarité active